



## COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIÉTÉ SOREN

Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques relevant de la catégorie 7 mentionnée au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement

### RELEVÉ DES AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES

REUNION DU 30 MARS 2023

Lors de la réunion du Comité des parties prenantes de SOREN qui s'est tenue le 30 mars 2023 de 10 heures à 11 heures 15 et à laquelle étaient présents six membres (KRANNICH SOLAR France, Régions de France, France Nature Environnement, HESPUL, FEDREC, FEI) sur les huit membres composant le Comité, le Comité des parties prenantes a émis, sur les projets mentionnés ci-après, présentés et soumis pour avis par SOREN les avis suivants :

#### **Avis du Comité des parties prenantes sur la composition et le mandat du Comité technique opérationnel**

**Le Comité des parties prenantes, à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable,** sur le projet de composition et de mandat du Comité technique opérationnel qui lui ont été présentés

#### **Avis du Comité des parties prenantes sur le projet de programme d'autocontrôle élaboré conjointement, par les trois éco-organismes agréés pour la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques, conformément aux dispositions de l'article L541-127 du code de l'environnement**

**Le Comité des parties prenantes, à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable,** sur le projet de programme d'autocontrôle élaboré, conjointement, par les trois éco-organismes agréés pour la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques, qui lui a été présenté.